



REPUBLIQUE DU TCHAD
Présidence de la République



Primaire
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement



**Plan National de
Développement**

**2017
2021**

« Le Tchad que nous voulons »

JUILLET 2017



INTRODUCTION

1. Le Tchad est un pays enclavé d'une superficie de 1 284 000 km² situé en Afrique Centrale. Sa population, estimée à environ 13 millions d'habitants (2015), augmente à un rythme annuel de 3,6 %. Les femmes et les hommes représentent respectivement 50,7% et 49,3% de la population totale (RGPH 2, 2009).
2. Le Gouvernement a formulé et mis en œuvre, au début des années 2000, deux Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP 1 et 2), couvrant les périodes 2003-2011 et le Plan National de Développement 2013-2015 pour accélérer l'amélioration des conditions de vie des Tchadiennes et des Tchadiens et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En 2015, le Tchad s'est engagé à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD, 2016-2030) sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Sur le plan social, la proportion de la population tchadienne vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire est passée de 55% en 2003 à 46% en 2011 (ECOSIT3, INSEED, 2014). L'Indice de Développement Humain (IDH) au cours des cinq dernières années, (0,392 en 2015) est en hausse de 5,9% par rapport à 2012.
3. Les progrès réalisés sur le plan économique se sont traduits par un taux de croissance moyen de 5% entre 2010 et 2015 ainsi que par une légère amélioration du climat des affaires. Sur le plan de la gouvernance, le Tchad a adhéré au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) en 2013. Au niveau politique, l'accord conclu en mai 2014 avec tous les acteurs politiques a permis de crédibiliser l'élection présidentielle de 2016. Sur les plans sécuritaire et humanitaire, la menace terroriste dans la région du Lac Tchad a été contenue. Toutefois, des défis majeurs restent à relever pour atteindre l'émergence économique du Tchad et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.
4. C'est dans cette perspective que « La Vision 2030, le Tchad que nous voulons » consacre la volonté du Chef de l'Etat de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030, mais aussi les aspirations légitimes des Tchadiens et des Tchadiennes. Le projet de société incarné dans « la Vision 2030 » est ancré sur la cohésion nationale et sur la diversification des sources de croissance économique durable, créatrices d'emplois décents et permettant d'assurer à chaque Tchadien, et chaque Tchadienne l'accès équitable aux services sociaux de base.
5. Il s'agira donc de donner une impulsion au processus de développement du pays visant l'émergence en 2030 à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026, PND 2027-2030). Ces plans seront mis en œuvre pour accélérer la transformation structurelle dans les domaines social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement.
6. En effet, le PND 2017-2021 basé sur le programme politique du Chef de l'Etat « *la stabilité retrouvée, ensemble vers l'émergence* », a pour énoncé : « *Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère* ». Il sera le document cadre de référence de la politique nationale des interventions de l'État et de ses partenaires.
7. Le PND 2017-2021 a pour objectif général de *jeter les bases d'un Tchad émergent*. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.
8. Le présent document de Plan National 2017-2021 constitue le premier levier pour la concrétisation de la « Vision 2030 ». Il est structuré en cinq (05) chapitres: (i) Diagnostic stratégique ; (ii) Fondements, principes directeurs et orientations stratégiques ; (iii) Axes stratégiques et résultats attendus ; (iv) Cadrage macroéconomique, budgétaire et le schéma de financement et (v) Dispositif de mise en œuvre.

1 ■ DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

9. Le diagnostic stratégique fait le point sur la situation macroéconomique et les progrès en matière de développement humain (santé et éducation), de gouvernance, de paix et de sécurité, de protection sociale, de préservation de la culture, de l'environnement et du cadre de vie ainsi que du développement du système statistique national.

I.1. Une croissance économique sans impact réel sur le développement humain

10. La croissance économique au Tchad a connu deux périodes au cours des deux dernières décennies : la phase d'avant 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ, légèrement au-dessus de la moyenne du taux de croissance démographique (2,5%, RGPH-1993), portée par les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture et la phase d'après 2003 avec une croissance moyenne de 7,4%, nettement supérieure à 3,6% de croissance de la population (RGPH, 2009), reposant essentiellement sur le secteur pétrolier.
11. L'IDH est passé de 0,382 en 2011 à 0,392 en 2014. Cela traduit une amélioration globale mais lente du développement humain à la faveur de la mise en œuvre des politiques publiques de développement (SNRP1 et 2, PND 2013-2015, PNSA, etc.). Malheureusement, en termes de structure du PIB, le poids relatif du secteur agricole reste prépondérant après 2004. L'essor du secteur pétrolier n'a pas modifié la structure du PIB. Le secteur primaire, essentiellement agricole et informel et à faible valeur ajoutée, représente environ 45,7% du PIB sur la période 2009-2015, contre environ 39,6% sur la même période pour le secteur des services.

I.2. Une situation humanitaire et sécuritaire qui réduit l'efficacité des politiques publiques

12. Le développement humain au Tchad a été affecté par la crise humanitaire consécutive aux exactions liées au terrorisme, aux conflits intercommunautaires et aux catastrophes naturelles. Ces facteurs ont, en effet, généré des migrations et l'insécurité dans certaines régions déjà vulnérables, principalement celle du Lac Tchad. Le Tchad abrite depuis 2013 plus de 750 000 réfugiés, retournés et déplacés. Les régions d'accueil (Lac Tchad ; Sud ; Est) sont en proie à une insécurité alimentaire et nutritionnelle.

I.3. Une demande sociale croissante

13. Avec une espérance moyenne de vie à la naissance de 51,4 ans, la population tchadienne vit majoritairement en zone rurale (78%) et se caractérise par son extrême jeunesse (51% de la population à moins de 15 ans). Le rapport de dépendance de la population est estimé à plus de 114% en 2009 (RGPH 2). L'implication majeure de cette structure de la population est la demande croissante de services sociaux, notamment, en matière de Santé, d'Éducation, de Sécurité et de Cadre de vie décent, ainsi que la création d'opportunités d'emplois pour la jeunesse tchadienne.

I.3. Un potentiel culturel valorisé et exploité partiellement

14. Le Tchad regorge d'énormes potentialités culturelles souvent peu valorisées. L'adoption en mars 2012 par le Gouvernement de la politique de développement culturel et artistique marque sa volonté de promouvoir ce secteur. La motivation sous-jacente est que le respect de certaines valeurs culturelles permettrait d'éradiquer certains comportements inciviques. Les valeurs culturelles traditionnelles communes sauvegardées sont les espaces privilégiés de dialogue et de concertation au sein de la société et entre les différentes confessions religieuses et autres croyances sacrées.

I.4. Une exécution insuffisante des actions relatives aux questions environnementales

15. Le Tchad est confronté à une pluralité de risques d'origine environnementale dont : la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, canicules). Des éléments de politique environnementale se trouvent dans divers textes législatifs et réglementaires sans toutefois un document unificateur ou fédérateur.

I.5. Une gouvernance à améliorer et à consolider

16. La dynamique de la Conférence Nationale Souveraine (CNS), tenue du 15 janvier au 7 avril 1993 à N'Djaména a permis au Gouvernement de poursuivre des réformes politiques sur la période 2000-2015. Ces réformes ont renforcé la liberté de la presse et permis la mise en place de plusieurs institutions de contrôle et de régulation de la vie publique. Cette ère de démocratie a favorisé l'émergence des Organisations de la Société Civile qui participent activement au développement socio-

économique et à la construction de l'Etat de droit. Toutefois, la gouvernance locale et administrative reste à être institutionnalisée et la gouvernance économique à orienter davantage vers la gestion efficace des ressources publiques.

17. I.6. Un système statistique à mettre au service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

18. Selon le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS, 2011-2015), des insuffisances existeraient dans l'infrastructure statistique nationale pour le suivi des progrès enregistrés à partir des indicateurs de développement. L'analyse du gap d'informations pour le suivi et l'évaluation du PND 2013-2015 a montré l'inadaptation des statistiques publiques aux besoins des utilisateurs et a souligné la nécessité de mettre en place un système durable de collecte de données statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques officielles.

19. I.7. Des défis et des enjeux majeurs à relever

20. L'analyse diagnostique dans le cadre de la formulation du PND 2017-2021 a permis d'identifier des enjeux majeurs pour la matérialisation de la Vision 2030. Il s'agit entre autres de (i) consolider l'unité nationale, la paix et la sécurité ; (ii) améliorer la gouvernance et renforcer l'Etat de droit ; (iii) ralentir le rythme de croissance de la population ; (iv) résoudre la question de la fragilité de l'économie très dépendante du pétrole en diversifiant les sources de la croissance économique ; (v) combler le déficit d'infrastructures économiques et sociales ; (vi) préserver les ressources naturelles et atténuer les conséquences du changement climatique et (vii) accumuler davantage le capital humain pour impulser le développement.

2. FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

21. Ce deuxième chapitre du PND est structuré autour de ses fondements, des principes directeurs de sa mise en œuvre, de ses axes stratégiques et de la cohérence entre la Vision 2030, le PND et les ODD que le Tchad s'est engagé à réaliser, à l'instar de la communauté internationale.

II.1. Les fondement du PND 2017-2021

22. La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui s'énonce comme suit : « **Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée, et offrant un cadre de vie agréable pour tous** » ambitionne de réaliser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. Elle constitue le principal fondement du PND 2017-2021, à côté de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable.

23. La Vision 2030 a retenu les quatre axes stratégiques suivants : (i) le renforcement de l'Unité Nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

II.2. Les Principes directeurs de mise en œuvre du PND 2017-2021

24. La réussite de la mise en œuvre du PND 2017-2021 dépendra du respect des principes directeurs suivants : (i) la volonté politique et l'engagement national ; (ii) l'appropriation nationale ; (iii) le leadership et la responsabilisation ; (iii) la priorisation des actions et (iv) la gestion axée sur les résultats et la redevabilité.

II.3. Axes stratégiques du PND 2017-2021

25. Le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, économiquement fort et respectueux de l'environnement.

RESULTATS ATTENDUS PAR AXES STRATEGIQUES

26. Le présent chapitre présente l'objectif global et les résultats attendus de chacun des quatre (04) axes stratégiques du PND 2017-2021.

III.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1)

27. L'objectif global de cet axe est de bâtir une nation

unie et créative. Deux sous-axes sont identifiés pour réaliser cet objectif : (i) la promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.

28. Les principaux résultats attendus de cet axe sont : (i) la cohésion nationale est assurée ; (ii) les valeurs

citoyennes sont promues ; (iii) la diversité culturelle est promue et (iv) le patrimoine culturel est source de développement.

29. Les principales réformes prévues pour appuyer la réalisation de ces résultats figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Principales réformes prioritaires de l'axe 1

SOUS AXE.	REFORMES PRIORITAIRES.	2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 1.1 La promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale	Actualiser et adopter les textes législatifs et réglementaires régissant la laïcité de l'Etat					
	Elaborer et mettre en œuvre un nouveau code foncier					
	Faire respecter le code d'éthique et de déontologie de la citoyenneté					
Sous-axe 1.2 La promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif	Concevoir et mettre en œuvre un programme adéquat d'éducation civique et de respect de la diversité culturelle					
	Appliquer la loi 13/PR/2010 portant statut et attributions des chefs traditionnels					

III.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2)

30. L'objectif global de l'Axe 2 est de réaliser les bases de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de Droit. A cet effet, quatre (04) sous-axes ont été définis : (i) la promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique; (ii) la promotion d'une bonne gouvernance économique ; (iii) le renforcement de la gouvernance démocratique; et (iv) le renforcement de la sécurité comme facteur de développement.
31. Les principaux résultats attendus de la réalisation de l'Axe 2 sont : (i) le fonctionnement de l'administration publique est modernisé ; (ii) la chaîne Prospective-Planification - Programmation - Budgétisation - Suivi - Evaluation (PPPBSE) est systématisée dans le secteur public ; (iii) le Système Statistique National est performant (diffusion gratuite et régulière des données fiables dans tous les secteurs) ; (iv) les questions transversales sont intégrées dans les politiques publiques ; (v) des services publics de qualité sont offerts aux populations ; (vi) les capacités

des finances publiques sont renforcées durablement ; (vii) les recettes publiques ont augmenté sur la période ; (viii) l'efficacité et l'efficience de la dépense publique sont améliorées ; (ix) le cadre macroéconomique et budgétaire est stabilisé ; (x) les Réformes proposées par le CNPT dans le Livre Blanc sont mises en œuvre ; (xi) une stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie est élaborée et mise en œuvre ; (xii) le contrôle, la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions de la République sont renforcés ; (xiii) le respect des droits humains est renforcé ; (xiv) le système judiciaire est accessible aux populations et la politique carcérale est améliorée ; (xv) le fichier national de la population est disponible ; (xvi) l'accès à l'information publique de qualité est garanti ; (xvii) des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits sont opérationnels ; (xviii) la société civile est impliquée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ; (xix) la gouvernance territoriale et locale est renforcée ; (xx) les capacités techniques, humaines et matérielles des collectivités territoriales décentralisées sont renforcées ; (xxi) le cadre institutionnel, légal et réglementaire des Forces de Défense et de Sécurité-FDS est renforcé ; (xxii) l'armée assure efficacement le contrôle du territoire national et la sécurité

transfrontalière ; (xxiii) le cadre institutionnel et réglementaire national de l'intégration régionale est renforcé ; (xxiv) la contribution du Tchad à l'intégration économique et monétaire en Afrique est renforcée ; (xxv) la participation du Tchad aux mécanismes communs de prévention, de gestion des conflits et des crises humanitaires est renforcée ; (xxvi) l'outil diplomatique est modernisé ; (xxvii) la coopération

sous régionale et régionale en matière de sécurité et de développement économique est renforcée et (xxviii) les accords commerciaux internationaux sont mis en œuvre de manière avantageuse pour le pays.

32. L'agenda des principales réformes prévues pour appuyer la réalisation de ces résultats figure dans le tableau ci-après.

Tableau 2: Principales réformes prioritaires de l'axe 2

SOUS AXE.	REFORMES PRIORITAIRES.	ANNEES				
		2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 2.1. La promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique	Poursuivre la réforme du code de travail					
	La promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique					
	Réviser le statut général de la Fonction Publique					
	Réformer l'appareil statistique					
Sous-axe 2.2. Promotion d'une bonne gouvernance économique	Mettre en œuvre un cadre législatif et réglementaire de la gestion des Finances Publiques rénové, cohérent et adapté à la situation					
	Promotion d'une bonne gouvernance économique					
	Mettre en place le système d'information intégré décisionnel de gestion des finances publiques conformément aux directives de la CEMAC					
	Réaliser régulièrement l'étude PEFA					
Sous-axe 2.4. Renforcement de la sécurité comme facteur de développement	Mettre en œuvre la réforme fiscale (révision de l'IRPP, de la procédure d'octroi des titres fonciers, des exonérations fiscales) et les recommandations pour la diversification des recettes fiscales					
	Rationaliser la préparation et l'exécution des budgets en vue d'assurer la rigueur, l'efficacité et la transparence (l'application des textes relatifs au code des marchés publics et l'informatisation inclus)					
	Mettre en place un système de contrôle cohérent, efficace et conforme aux normes de la CEMAC et aux standards internationaux					
	Mettre en œuvre des actions relatives à la création d'entreprises, au transfert de propriété, au permis de construire, à l'exécution des contrats et au commerce transfrontalier					
Sous-axe 2.4. Renforcement de la sécurité comme facteur de développement	Améliorer le cadre institutionnel, légal et réglementaire des forces de Défense et de Sécurité (Police, Armée, Gendarmerie et Garde Nationale et Nomade)					
	Renforcer le cadre juridique et du dialogue en vue de promouvoir le climat de confiance entre la population et les FDS					
	Renforcer les capacités opérationnelles des FDS et des magistrats en techniques de lutte anti-terroriste					
	Appliquer les recommandations et engagements pris au sein de la CEMAC					

III.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)

33. L'objectif global de l'axe 3 du PND 2017-2021 est de diversifier les sources de croissance économique et de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois décents. La diversification de l'économie se fera sur la base des avantages comparatifs du Tchad et notamment du développement des filières dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines. Trois sous-axes ont été identifiés à cet effet : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers et (iii) des infrastructures comme levier du développement durable.

34. Les principaux résultats attendus de la réalisation de l'Axe 3 sont : (i) la contribution au PIB des sous-secteurs minier, touristique et artisanal est renforcée ; (ii) des filières porteuses dans les sous-secteurs agro-sylvo-pastoraux sont développées dans des pôles de croissance ; (iii) l'offre de services financiers est mieux adaptée aux besoins des agents économiques ; (iv) l'avènement de nouveaux actionnaires privés nationaux est promu ; (v) des infrastructures de transports sont renforcées ; (vi) la politique dans le domaine des TIC est mise en œuvre et (vii) l'autosuffisance de la production et l'accessibilité à l'énergie électrique sont assurées.

35. L'agenda des principales réformes prévues pour appuyer la réalisation de ces résultats figure dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Principales réformes prioritaires de l'Axe 3

SOUS AXE.	PRINCIPALES ACTIONS ET REFORMES A METTRE EN PLACE SUR LA PERIODE DU PND	ANNEES				
		2017	2018	2019	2020	2021
Une économie diversifiée et en forte croissance	Réviser et adopter le code pastoral					
	Mettre en œuvre la loi semencière portant organisation de la filière agricole					
	Elaborer le code minier et ses textes d'application					
	Elaborer et publier le cadastre pétrolier					
	Dynamiser le forum de dialogue Etat-secteur privé (FODEP)					
	Elaborer le code du tourisme					
	Mettre en œuvre la loi portant création de l'Agence Nationale des Aménagements Hydro-agricoles					
Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers	Mettre en œuvre la stratégie nationale de finance inclusive.					
	Accélérer la sécurisation des titres de propriété					
Des infrastructures comme levier du développement durable	Renforcer les capacités techniques et humaines des institutions en charge du contrôle des investissements publics					

III.4. Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4)

36. Au regard des défis relatifs au capital humain, le PND 2017-2021, à travers son quatrième axe stratégique, déterminera et réunira les conditions et les possibilités de valorisation dudit capital humain. À cet effet, l'objectif global est de créer un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population tchadienne, tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques. Cet axe est structuré en deux sous-axes, à savoir : (i) un environnement sain avec des ressources naturelles préservées et (ii) un cadre propice à l'épanouissement du bien-être.
37. Les principaux résultats attendus de l'Axe 4 du PND sont : (i) l'aménagement du territoire est assuré ; (ii) le système de drainage et d'assainissement est amélioré ; (iii) l'accès à l'eau potable est renforcé et l'habitat décent est promu ; (iv) une bonne gestion

des ressources naturelles est assurée ; (v) les enfants et les jeunes d'âge scolaire fréquentent des écoles offrant des enseignements de qualité et répondant aux normes ; (vi) l'enseignement technique et professionnel est amélioré ; (vii) la qualité du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est améliorée ; (viii) la majorité de la population sait lire, écrire et calculer ; (ix) la jeunesse est épanouie et bénéficie d'infrastructures de sport et de loisirs ; (x) les populations en âge de travailler ont un accès à un emploi décent ; (xi) le système de santé est renforcé ; (xii) l'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescentes et les enfants est amélioré ; (xiii) l'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants est amélioré et (xiv) la transition démographique est entamée et les bénéfices du dividende démographique commencent à se faire sentir.

38. L'agenda des principales réformes prévues pour appuyer la réalisation de ces résultats figure dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 3

SOUS AXE.	PRINCIPALES ACTIONS ET REFORMES A METTRE EN PLACE SUR LA PERIODE DU PND	2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 4.1. Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées	Adopter et mettre en œuvre le code de l'habitat social					
	Elaborer et mettre en œuvre une politique de lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité					
	Développer des mesures d'atténuation et des pratiques agricoles résilientes					
Sous-axe 4.2. un cadre propice à l'épanouissement du bien-être	Adopter les référentiels de compétences de la formation professionnelle et technique					
	Adopter la Politique Nationale de la Jeunesse					
	Elaborer et adopter la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle					
	Elaborer et adopter le code de sécurité sociale					
	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance du système de santé					
	Adopter et mettre en œuvre le code de la personne et de la famille					
Adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale Genre et la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG						

3 CADRAGE MACROECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET SCHEMA DE FINANCEMENT DU PND 2017-2021

Ce quatrième chapitre présente le cadrage macroéconomique du PND 2017-2021 selon les différents scénarii, ainsi que le schéma de financement.

IV.1. Cadrage macroéconomique et budgétaire du PND

39. Les objectifs macroéconomiques et budgétaires assignés au PND 2017-2021 visent à réaliser un taux de croissance moyen annuel à 3,1% sur la période 2017-2021, selon le scénario de référence. Le schéma de croissance du PND découle du cadrage macroéconomique réalisé selon trois (3) scénarii : (i) de référence ; (ii) optimiste ; et (iii) pessimiste ou « Tchad en état de choc ». Le scénario de référence reflète les objectifs macroéconomiques et budgétaires retenus pour le PND 2017-2021.

IV.1.2. Scénario de référence

40. Le scénario de référence est le scénario retenu pour élaborer la programmation budgétaire du PND 2017-2021. Il repose sur les hypothèses suivantes :

- la situation de sécurité régionale ne se détériorerait pas davantage ;
- l'absence de nouvelles perturbations commerciales;
- les prix internationaux du pétrole pourraient s'améliorer pour atteindre les 60 dollars US (cours du Brent) en 2021 ;
- le taux de change dollar-euro se stabilise ;
- les partenaires au développement et les créanciers du Tchad (public et privés) honorent leurs engagements d'appui projet et d'appui budgétaire ;
- les conditions météorologiques sont inchangées pour l'agriculture sur toute la période 2017-2021 ;
- les réformes engagées par le Gouvernement sont effectivement mises en œuvre, notamment en matière de diversification économique (appui aux filières porteuses, amélioration du climat des affaires), de mobilisation des ressources hors pétrole (élargissement de l'assiette fiscale, amélioration du recouvrement de l'impôt) et d'amélioration de la chaîne de la dépense.

Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement (2016-2021)

INDICATEURS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy. 2017-21
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	1,3	2,6	3,4	4,5	4,9	3,3
Taux de croissance du PIB hors pétrole	-2,5	0,9	2,4	2,9	3,9	4,3	2,9
Secteur primaire	4,6	6,7	5,6	6,7	5,2	5,3	5,9
Secteur secondaire	-8,1	0,8	1,4	1,4	1,3	2,0	1,4
Secteur tertiaire	-8,6	-4,4	-0,7	-0,4	4,6	5,3	0,9
Taux d'investissement publics en % du PIB	3,1	3,7	4,8	5,3	6,0	6,5	5,3
Taux d'investissement privé en % du PIB	7,8	7,8	7,7	7,6	7,7	7,8	7,7

Source : DEP/MFB, 2017

41. La croissance économique serait soutenue et déterminée par la conjugaison de plusieurs facteurs, en particulier les conditions climatiques normales, l'augmentation de la superficie des terres irriguées, la hausse des rendements agricoles à travers la mise en œuvre du plan d'action de la politique semencière vulgarisant les nouvelles variétés semencières,

les techniques innovantes de production, les investissements dans le secteur de l'élevage et l'appui aux chaînes des valeurs des différents produits. De plus, les différentes réformes structurelles auraient un impact significatif sur l'activité économique, notamment dans le milieu rural où le secteur privé formel se développerait.

Tableau 6 : Indicateurs au cours de la période 2017-2021

Objectifs économiques et sociaux	Situation de référence 2017-2021
Taux moyen de croissance du PIB réel (%)	3,3
Taux moyen de croissance du PIB par habitant (%)	1,8
Taux moyen de croissance en volume de la production agricole (%)	6,3
Contribution en moyenne du secteur secondaire à la croissance (%)	12,0
Contribution en moyenne du secteur tertiaire (%)	36,1
Taux d'accroissement moyen annuel de la population (%)	3,5

Source : DEP/MFB, 2017

IV.1.2. Schéma de financement du PND

42. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du PND 2017-2021 est fondé sur le scénario de référence. Il ressort de ce cadrage une capacité de financement du pays de 3 456,81 milliards de FCFA répartis comme suit : 618,49 milliards de FCFA de financements intérieurs de l'Etat (17,9%), 1208,86 milliards de FCFA des conventions/accords de financement en cours (34,9%) et 1 629,46 milliards de FCFA du secteur privé (47,14%).

43. Les besoins de financement du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du PND sont évalués à 5 538,2 milliards de FCFA au cours de la période 2017-2021, dont 618,492 sur ressources propres de l'Etat (11%) du coût global du PAP et 1 208,86 milliards sur financement extérieur déjà acquis (22,0%). Il en résulte alors un gap global prévisionnel de 3.710,88 milliards de FCFA, soit 67% du coût global du PAP sur la période 2017-2021.

Le financement à rechercher auprès du secteur privé pour couvrir ce gap est de 1.629,4 milliards de FCFA (29,4%) dont 10% sous forme de Partenariat-Public-Privé (PPP). Le montant restant de 2.081,44 milliards de FCFA (38%) constituant le gap public est à rechercher auprès de la communauté des bailleurs.

44. L'essentiel du gap de financement à rechercher est concentré dans les Axes 3 et 4 considérés comme

prioritaires pour la diversification de l'économie et l'amélioration des conditions de vie de la population. L'Axe 1 absorbe 2% du coût global, l'Axe 2 compte pour 12%, l'Axe 3 représente 45%, dont 42% pour le secteur privé et l'Axe 4 pèse pour 42%, dont 25% pour le secteur privé.

IV.1.3. Stratégie de mobilisation des ressources

45. La stratégie de mobilisation des ressources pour financer le gap du PND ciblera autant les ressources intérieures qu'extérieures. Les ressources intérieures proviendront des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital. La mobilisation des ressources extérieures prévoit de recourir aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels et émergents. Elle accorde la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs sociaux.

46. Ainsi, en vue d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PND 2017-2021, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires organisera une Table Ronde des partenaires et un forum des investisseurs.

4 LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PND 2017-2021

Ce dernier chapitre du PND présente le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND et de l'analyse des risques.

V.1. Dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND 2017-2021

Le système de suivi-évaluation du PND 2017-2021 reposera sur une approche participative permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PND. Un des principes régissant ce dispositif institutionnel est la concertation et le dialogue entre tous les acteurs (Etat, PTF, société civile et secteur privé) à tous les niveaux.

47. Le cadre institutionnel mis en place pour mesurer les performances réalisées est composé d'un Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO), d'un Comité Technique de Pilotage (CTP), de Comité Sectoriels (CS), de Comités Régionaux d'Actions de Suivi (CRAS), d'un cadre de Concertation et d'un Comité Etat / Partenaires Techniques et Financiers (CEPTF). Des arrêtés ministériels préciseront les mandats, rôles, attributions et compositions de ces organes et instances du dispositif de mise en œuvre du PND.

V.2. Analyse des risques liés à la mise en œuvre du PND 2017-2021

48. La mise en œuvre du PND se fera dans un contexte porteur d'un certain nombre de risques qui sont de nature à compromettre l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit d'abord du risque relatif à la baisse des prix du pétrole sur le marché international, de la situation d'insécurité à l'Est du pays, dans la région du Lac Tchad, du changement climatique et du déficit des capacités institutionnelles des ministères sectoriels acteurs de la mise en œuvre du PND. Ces risques peuvent conjuguer leurs effets pour se muter en risques systémiques pour le PND.

49. Les politiques publiques définiront des mesures et actions spécifiques pour atténuer les risques identifiés. A ce titre, il est envisagé, entre autres, de : (i) renforcer les capacités institutionnelles des ministères sectoriels ; (ii) renforcer les capacités en matière de prévention, gestion et adaptation au changement climatique et aux risques et catastrophes naturelles ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance (institutionnelle, démocratique, économique et sécuritaire) aux niveaux central et local ; (iv) mettre en œuvre une politique et une stratégie de diversification de l'économie et (vii) continuer la prospection et l'exploitation du pétrole pour compenser la baisse des cours du pétrole par la production.



VISION 2030



« Réalisé avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement BP 906, Ndjamena-TCHAD »